



QUE la municipalité de Bois-Franc invite le Premier ministre du Québec ainsi que la Ministre de la sécurité publique à faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la municipalité de Potton, à la MRC de Memphrémagog et à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2019-RAG-6002

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale